

# Commune de SAINT SULPICE LES FEUILLES

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la Séance du 9 Décembre 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 9 décembre 2025 à 18 Heures 30, selon convocation du 27 Novembre 2025, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, GRIFFON Bernard, BONNET Alain, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, TROMPEAU Séverine, Quentin BOUYAT, Nathalie LABARRE, QUERAUD Michel

Absents : WERKOFF Julia, BELLARBRE Marlène et GAGNEUX Jérôme

Absents excusés : MAILLASSON Amédée

Pouvoirs de M. MAILLASSON Amédée pour M. GRIFFON Bernard

Le quorum étant atteint M. le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame LABARRE Nathalie

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 5 Novembre 2025
2. Demande de subvention FEDER pour la construction du Tiers-lieu
3. Autorisation de signature d'une convention avec la société CAMPING-CAR PARK SAS
4. Demandes de subventions 2026 :
  - Aménagement aire de camping-cars
  - Eclairage au complexe sportif du Mondelet
5. Versement de la mesure d'accompagnement ERG
6. Clôture du budget du lotissement Les Bouguillons
7. Demande d'acquisition d'une portion de voie communale à Ratenon
8. Demande d'acquisition de parcelles communales
9. Constructions de 4 pavillons PMR : choix du nom de la résidence
10. Questions et informations diverses
  - Information sur le nouveau Lotissement La Pérelle
  - Voirie
  - CCHLEM containers poubelles
  - Projet photovoltaïque

*Arrivée de Mme BELLARBRE Marlène à 18h33.*

Adopté à l'unanimité

\*\*\*

#### **1 – Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2025**

Mme DRU demande de modifier page 5 15m<sup>2</sup> en 15 € le m<sup>2</sup>.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*

## **1 – Demande de subvention FEDER pour la construction du Tiers-lieu**

M. JOUANNY donne la parole à Mme DELPEUCH. Elle explique que la demande de subvention a déjà été faite mais que lors des échanges entre la Région, le GAL (Groupement d'Actions Locales) et la commune, il a été demandé de compléter la délibération en ajoutant le plan de financement définitif avec un reste à charge pour la commune de 20 % d'approuver la construction du tiers lieu et la demande de subvention au titre du FEDER.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*

## **3 – Autorisation de signature d'une convention avec la société CAMPING-CAR PARK SAS**

Mme BELLARBRE trouve la convention peu claire. Le projet ne devait rien coûter à la commune cependant il est présenté dans le dossier un tableau avec 2500 € H.T./an correspondant à la maintenance et 1548 € H.T./an correspondant aux services et connectivité soit 4048 € H.T./an à la charge de la commune. La commune devrait toucher 33 % de commission mais dans le compte d'exploitation prévisionnel, il est déduit des recettes une somme de 10 430 € T.T.C./an au titre de la gestion commerciale ce qui ne correspond pas au 4 048 € H.T. /an. Elle ajoute que s'il n'y a pas de camping-car, il y aura 4 048 € H.T./an à la charge de la commune.

Mme DELPEUCH répond qu'il s'agit d'un chiffre d'affaires prévisionnel d'exploitation et que le reste à charge de la commune n'est pas compris. Elle ajoute que, par ailleurs page 25, dans les coûts pour la commune, il est précisé que camping-car Park ne facturera aucun frais de gestion à la collectivité.

Mme PEYRAT pense que l'hiver, il n'y aura pas 4 camping-cars par jour.

Mme TROMPEAU trouve le projet trop élevé pour la commune. Certaines communes ont déjà des aires de camping-car et certaines sont gratuites. Elle ajoute que les camping-caristes souhaitent être libres.

Mme PINARDON précise que la société s'occupe de la publicité.

Mme DELPEUCH et Mme PINARDON pensent que les camping-caristes recherchent pour la majorité des aires comme celles-ci.

M. BOUYAT informe les membres du Conseil Municipal qu'il trouve régulièrement stationné des camping-cars sur le terrain de sa miellerie. Il va donc clôturer. Ce nouvel espace pourrait donc permettre d'éviter ces désagréments.

Mme BELLARBRE demande le prix appliqué pour stationner.

Mme PINARDON répond 13.50 €/nuit.

Mme BELLARBRE aurait aimé avoir les chiffres et le retour des autres communes comme par exemple CHAILLAC via les élus et non la société.

*Arrivée de M. GAGNEUX Jérôme à 18h46.*

Mme DELPEUCH dit qu'on est dans une zone de passage.

Mme DELPEUCH et Mme PINARDON pensent qu'il faut saisir cette opportunité avant les communes voisines.

Mme PEYRAT demande quelles sont les sécurités sur cette aire.  
M. JOUANNY répond qu'il y a une barrière à l'entrée et une caméra.

M. QUERAUD pense que la simulation proposée par la société est « trop belle ». Il pense que c'est trop grand pour la commune. Il a pris des renseignements auprès de la Commune de NOTH où il y a des pêcheurs et surtout des visiteurs venant voir les malades du centre de rééducation.

M. JOUANNY dit qu'il vaut mieux comparer avec la commune de LE DORAT qui est similaire à ST SULPICE LES FEUILLES.

M. PEYRAT répond qu'au DORAT, l'aire est équipée de toilettes et de douches.

M. BELLARBRE pense que 22 places c'est trop pour ST SULPICE LES FEUILLES.

POUR : 10    CONTRE : 4 (Mme TROMPEAU, Mme PEYRAT, Mme BELLARBRE, M. QUERAUD)

\*\*\*

#### **4 – Demandes de subventions 2026**

- *Aménagement aire de camping-cars*

M. JOUANNY propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental pour l'aménagement et les travaux VRD d'une aire de camping-cars dont les devis estimatifs s'élèvent à 165 670 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

- *Eclairage au complexe sportif du Mondelet*

M. JOUANNY propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'éclairage du complexe sportif du Mondelet dont le devis estimatif s'élève à 59 000 € H.T.

Mme TROMPEAU s'interroge sur le test des mâts prévu par le SEHV en 2021-2022.

M. JOUANNY répond les mâts sont conservés, le matériel posé par l'entreprise et que le prix est bien inférieur à celui de l'époque.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*

#### **5 - Versement de la mesure d'accompagnement ERG**

Faute des éléments nécessaires, ce point est ajourné et reporté à la prochaine séance.

\*\*\*

#### **6 – Redevance d'occupation du domaine public**

M. JOUANNY explique qu'une délibération a été prise le 7 Mars 2013 portant sur la création d'un budget annexe du lotissement Les Bouguillons, Considérant l'achèvement de l'ensemble des travaux du lotissement Les Bouguillons et compte-tenu de la vente de tous les lots, ce budget n'a plus lieu d'être, il convient donc de le clôturer.

M. JOUANNY ajoute que ce budget est déficitaire du fait que le prix de vente était inférieur aux dépenses.

M. QUERAUD demande si les travaux de voirie sont tous terminés.

M. JOUANNY précise qu'il reste le chemin piétonnier car les riverains ne sont pas tous d'accord (certains veulent de l'herbe et d'autres un tricouche).

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*

### **7- Demande d'acquisition d'une portion de voie communale à Ratenon**

M. JOUANNY donne lecture du courrier que lui ont adressé M. et Mme Patrick LEMOINE sollicitant l'acquisition d'une portion de la voie communale située devant leur habitation à Ratenon.

Mme BELLARBRE demande si tous les riverains ont accès à leur parcelle.

Mme DELPEUCH répond que « oui » mais qu'elle est contre le principe.

M. JOUANNY précise que si la commune vend une portion de la voie communale, une enquête publique sera nécessaire.

M. JOUANNY, M. BONNET et Mme LABARRE pensent que cette vente pourrait nuire à la tranquillité du village et entraîner des problèmes de voisinage.

Contre à l'unanimité

\*\*\*

### **8 - Demande d'acquisition de parcelles communales**

M. JOUANNY donne lecture du courrier que lui a adressé M. Alexis LEMOINE sollicitant l'acquisition des parcelles cadastrées :

\* Section X n°403 d'une superficie de 39a 32ca situé entre La Garde et Ratenon

\* Section Y n° 412 d'une superficie de 55a 59ca, située à proximité du lieu-dit « Peuchaud »

M. JOUANNY propose de conserver la parcelle cadastrée Section X n° 403, s'agissant d'un bois afin de préserver la nature.

Mme LABARRE dit que le déboisement est déjà important sur la commune et qu'il faut conserver cette parcelle.

Concernant la parcelle cadastrée Section Y n° 412, M. JOUANNY rappelle qu'il s'agit d'une réserve d'eau. Il propose de ne pas vendre cette parcelle afin de conserver une retenue d'eau vu les aléas climatiques.

M. GAGNEUX pense que l'acquéreur souhaite acheter pour entretenir les terrains.

POUR : 1      CONTRE : 9 (M. JOUANNY, Mme DELPEUCH, M. GRIFFON, M. MAILLASSON Mme DRU, M. BOUYAT, M. BONNET, Mme LABARRE, Mme PINARDON)      ABSTENTIONS : 4 (Mme TROMPEAU, Mme PEYRAT, Mme BELLARBRE, M. QUERAUD)

### **9 - Constructions de 4 pavillons PMR : choix du nom de la résidence**

M. JOUANNY donne lecture du courrier de l'ODHAC87 qui confirme la construction de 4 pavillons PMR dans le lotissement Le Mondelet, et qui souhaite que la Commune donne un nom à cette résidence. Il propose la « Résidence du Gros Chêne ».

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*

### QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

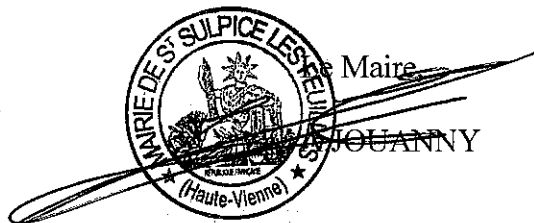
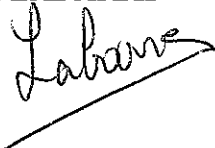
- Mme PEYRAT s'interroge sur la présence des rochers sur le terrain du lotissement de la Pérelle. M. JOUANNY répond qu'il s'agit d'un espace naturel et il informe les membres du Conseil Municipal que les travaux ont été arrêtés à la suite des pluies de ces derniers jours.
- Mme LABARRE signale que sur la route départementale entre le village Montrénaud et le village de la Peurusse au niveau du pont, l'accotement est dangereux. À la suite de la coupe des arbres en contre-bas par l'agriculteur, elle demande l'installation d'une barrière de sécurité afin d'éviter aux véhicules de glisser en bas. M. JOUANNY répond qu'il s'agit d'une compétence du Conseil Départemental et qu'il va demander aux services compétents.
- Mme TROMPEAU demande s'il faut garder les containers poubelles de la Communauté de Communes. M. JOUANNY répond que « oui » car il y a une volonté de revenir au porte à porte.
- M. JOUANNY informe le Conseil Municipal que les colis des aînés sont prêts à être distribués aux personnes n'ayant pas été au repas des anciens. Il faut qu'ils soient distribués avant Noël. Il ajoute que le repas des aînés s'est très bien passé.
- M. GAGNEUX explique qu'il a assisté à une commission à SAFRAN Panazol concernant le projet photovoltaïque de Berlande. La SAFER ainsi que la Chambre d'Agriculture doivent délibérer à la suite de l'avis favorable du Conseil Municipal.

\*\*\*

Séance levée à 19 H 45.

Le secrétaire de séance,

N. LABARRE



Handwritten scribbles or faint text, possibly illegible.

Handwritten scribbles or faint text, possibly illegible.